

Naturalisation française, 5 ans d'études à l'étranger

Par cppcpp, le 07/05/2021 à 14:49

Question:

Aucune période minimale de résidence n'est requise pour la naturalisation. Il y a encore beaucoup de refus. **Pourquoi est-ce le cas ?**

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34717

Vous pouvez devenir Français par naturalisation, sous conditions, si vous êtes dans l'une des situations suivantes.

Vous venez d'un pays francophone et avez été scolarisé 5 ans ou plus dans un établissement enseignant en langue française

Par amajuris, le 07/05/2021 à 16:32

bonjour,

dans le lien que vous indiquez, il est bien indiqué " Vous **pouvez** devenir Français par naturalisation, **sous conditions**, si vous êtes dans l'une des situations suivantes :".

ce n'est donc pas automatique, la naturalisation française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit

| toutes les conditions. | |
|------------------------|--|
| salutations | |
| | |

Par Tisuisse, le 08/05/2021 à 09:24

Bonjour,

Et il faut vivre en France depuis un certain temps, la France ne donnera pas la nationalité française à un étranger vivant hors de France, d'ailleurs, des justificatifs de domicile, en France, sont à joindre au dossier.